

Hélène BENEZIT
Secrétaire Générale-Adjointe
de la FNAPOG

☎ 01 39 62 10 46 - 📱

✉ helene.benezit@orange.fr

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA FNAPOG

LE 3 OCTOBRE 2023

Siège de l'UFAC – 2, rue Jean-Baptiste Pigalle – 75009 Paris

La réunion a débuté à 11 h 00 par l'accueil des participants au nombre de 14, l'émargement de la feuille de présence et la vérification des 226 pouvoirs.

La Présidente Nationale, Madame Marie Louise Lorenzon a ouvert la séance en demandant à l'assemblée de se lever pour une minute de silence pour ceux qui nous ont quittés.

Rappel de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 octobre 2022

- I – Approbation du compte rendu de l'AG 2022
- II – Rapport moral – Exercice 2022
- III – Rapport d'activité – Exercice 2022
- IV – Rapport financier – Exercice 2022
- V – Rapport du Censeur aux Comptes – Exercice 2022
- VI – Quitus au Trésorier
- VII – Budget prévisionnel 2023
- VIII – Fixation du montant de la cotisation
- IX – Questions diverses

I – **Le compte rendu** de l'Assemblée Générale Ordinaire 2022 est approuvé à main levée à l'unanimité des voix.

II – **Rapport Moral**

Madame Marie-Louise Lorenzon donne lecture de son rapport moral qui, en fait, porte sur les exercices 2022 et 2023.

Notre Présidente Nationale a rapidement pris les choses en main après son élection le 25 octobre 2022, en demandant un rendez-vous avec Madame Mirallès, Secrétaire d'Etat chargée des Anciens Combattants et de la Mémoire.

Un rendez-vous a été obtenu pour le lundi 12 décembre 2022, avec son Directeur de Cabinet, Monsieur Thierry Laurent, qui était accompagné du Conseiller Mémoire, Histoire du Monde combattant. La FNAPOG était représentée par Mesdames Marie-Louise Lorenzon et Christiane Dormois et Monsieur Henri Paturel. Ce rendez-vous a porté sur les amendements présentés par les députés Fabien Di Filippo pour l'un, Éric Alauzet et Laurent Croizier pour ce qui concerne une demande de recensement pour tous les pupilles de la nation et orphelins de guerre de tous les conflits mondiaux du 21^{ème} siècle.

Ils ont été adoptés dans le cadre de la programmation de la loi de finances pour 2023. Nous avons salué ces avancées tout en rappelant que cela devait être le premier pas vers une réparation.

Madame Christiane Dormois s'est beaucoup investie auprès du Député Éric Alauzet pour le dépôt de cet amendement présenté par le groupe Renaissance et par le groupe Horizon et apparentés.

A aussi été présentée la lourdeur des dossiers de demande d'aide à présenter à l'ONaCVG. Monsieur Laurent comprend notre demande.

Un partenariat a été signé entre la FNAPOG et le Souvenir Français qui nous soutient dans toutes nos démarches.

Madame Christiane Dormois, invitée par le Préfet du Doubs à la commémoration de la libération de Besançon ainsi qu'au repas qui a suivi, a pu ainsi rencontrer Madame Patricia Mirallès, s'entretenir avec elle et lui remettre un courrier.

Le rapport moral, joint en annexe, mis aux voix, est adopté à main levée à l'unanimité des présents et représentés.

La séance est interrompue entre 12 h 30 et 14 h 00 pour le déjeuner.

Intervention de Madame Christiane Dormois

Madame Dormois donne lecture de la lettre remise à Madame Mirallès lors de leur rencontre à Besançon le 8 septembre dernier, qui demande un comptage volontaire, bien structuré à l'instar de ce qui a prévalu dans l'adoption de la loi du 23 février 2022, laissant présager une volonté de réparation.

La FNAPOG demande une extension du décret de 2004 sur l'exemple de la loi de 2005 en faveur des populations Harkis.

La loi de 2005 concernait les veuves de Harkis ; celle de 2022 a doublé les attributions pour les veuves et descendants des Harkis, rapatriés d'Algérie accueillis dans des conditions indignes dans les camps de réfugiés.

Pour notre part, c'est un recensement qui a été demandé et nous voulons un comptage volontaire sur l'exemple de celui mis en place suite à la loi du 23 février 2022 pour les Harkis : à savoir la mise en place d'une cellule nationale dotée d'un numéro de téléphone vert nous permettant de nous signaler et de remplir un dossier succinct pour preuve de notre statut de pupille et d'orphelin ou d'orphelin de guerre.

Ces dossiers seront ensuite complétés et instruits par les services de l'ONaCVG.

La PLF 2024 est votée en décembre prochain. Cette programmation doit inclure une prévision budgétaire permettant de finaliser une réparation en 2024 inscrite dans le programme 169 du budget des anciens combattants et victimes de guerre, puis dans le programme 158 qui acte les dépenses visant à réparation pour les pupilles de la Nation et orphelins de guerre !

Vu l'âge moyen de notre catégorie de population, 83 ans, nous ne pouvons accepter un report !

III – Rapport d'Activité

En l'absence de la Secrétaire Nationale, Madame Claude Dayon, excusée, lecture est donnée de du rapport d'activité qu'elle nous a fait parvenir, par Hélène Bénézit; celui-ci détaille toutes les activités de la FNAPOG sur l'exercice 2022 et mentionne quelques démarches effectuées en 2023, mais, surtout, débute par une pensée émue pour les personnes disparues au sein de notre association et, en particulier, pour notre ami Gérard Bihouise qui fut Président du Morbihan.

Le rapport d'activité, mis aux voix, est adopté à main levée à l'unanimité des présents et représentés.

Une copie dudit rapport figure en annexe du présent procès-verbal.

IV – Rapport Financier

Monsieur Henri Paturel, Trésorier National, donne lecture du rapport financier portant sur la gestion 2022.

667 adhérents ont acquitté leur cotisation.

Le fonds de roulement s'élève à 1 287,27 €.

Le rapport financier, mis aux voix, est adopté à main levée à l'unanimité des présents et représentés.

V – Rapport du Censeur aux Comptes

Lecture est faite par Monsieur Paturel, du rapport (joint en annexe au présent procès-verbal) des Vérificateurs ayant trait à l'exercice 2022, d'où il ressort que les comptes tels que présentés à la lueur des documents comptables nécessaires mis à leur disposition, sont conformes.

Ledit rapport est adopté à main levée à l'unanimité des présents et représentés.

Quitus est donné à l'unanimité à Monsieur Henri Paturel pour ses fonctions de Trésorier National.

VI – Budget Prévisionnel 2023

Monsieur Paturel donne lecture du budget prévisionnel 2023 chiffré à 8 950 € tant en produits d'exploitation qu'en charges d'exploitation, lequel figure en annexe au présent procès-verbal.

Le budget prévisionnel 2023, mis aux voix, est adopté à main levée à l'unanimité des présents et représentés.

VII – Montant de la cotisation

Si la cotisation 2023 a été maintenue à 20 €, elle a été portée à 22 € pour l'exercice 2024 ; toutefois, la rétrocession due au National par les Fédérations ne sera pas augmentée, les 2 € supplémentaires restant acquis aux Fédérations.

VIII – Questions diverses

Demande d'adhésion à la FNAM

Nous avons reçu une première réponse négative : trop d'associations et dissidence.

Le Général Peter, Président de la FNAM, voisin de Madame Michèle Boué, avait, rencontré l'été 2022 cette dernière en compagnie de Monsieur Claude Passepont, d'où la décision d'adresser à la FNAM une nouvelle demande adhésion. Et nouvelle réponse négative **au motif que nous ne nous battons pas seulement pour les pupilles et orphelins du conflit 39/45.**

Site Internet de la FNAPOG

Le site de notre association fait l'objet de 15 000 visites par mois et est alimenté par 4 à 12 articles par semaine. Nos articles sont lus et Google nous référence.

Cet outil numérique est un formidable vecteur de communication.

Contact avec nos Députés et Sénateurs

Des newsletters vont être envoyées à nos députés et sénateurs au niveau national et Madame Lorenzon nous demande d'aller les rencontrer localement. Un relai local aux envois effectués par le National est nécessaire : une lettre type devrait être rédigée à cet effet.

A noter que la reconnaissance mémorielle de la FNAPOG a été repérée par Madame Patricia Mirallès.

Accord avec la société BO2.com

Un accord a été conclu avec la société BO2.com pour l'édition de notre bulletin en quadrichromie. Monsieur Paturel fait circuler parmi l'assistance un modèle du travail fourni par cette entreprise. Le contenu de notre prochain bulletin doit être communiqué à BO2.com avant la fin octobre pour routage en décembre. Celui-ci comportera, entre autres, le détail des Fédérations et l'appel à cotisation.

Démission de Madame Anne Chalons

Au fait que de moins en moins de bureaux soient impliqués dans la vie de notre association, s'ajoute la démission de la Présidente de la Bourgogne-Franche-Comté, démission qui conduit à devoir répartir la gestion des départements 21 et 39 et des hors délégation de la région PACA-Corse.

Madame Dormois, avec l'aide de Madame Favrot, va prendre en charge les départements 21 et 39, tandis que Madame Le Hir, aidée de Madame Bihouise, s'occupera des adhérents de la région PACA et de la Corse qui ne seront plus considérés comme des hors délégation.

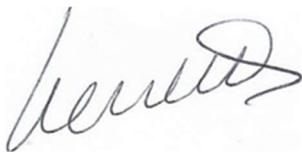
Monsieur Jean-Pierre Leclere est nommé Délégué de la FNAPOG pour les départements de l'Ardèche, la Drome et le Vaucluse aux fins de représentation, information et promotion de notre association.

Remontée des informations concernant les cotisations et la mise à jour du fichier

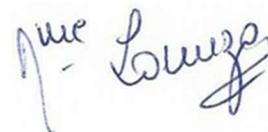
Le listing des paiements des cotisations avec reversement des rétrocessions au National est à envoyer à Monsieur Henri Paturel avec copie à Madame Janny et à Monsieur Clay à une fréquence de tous les deux mois.

Pour la bonne tenue de nos dossiers, les mises à jour du fichier concernant les nouvelles adhésions, changement d'adresses et radiations doivent être communiquées à Messieurs Clay et Paturel ainsi qu'à Mesdames Le Hir et Janny.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 h 00.



Hélène BENEZIT
Secrétaire Adjointe



Marie-Louise LORENZON
Présidente Nationale

A N N E X E S

- 1. – Rapport moral – Exercice 2022/2023**

- 2. – Rapport d’activité – Exercice 2022/2023**

- 3. – Rapport du Vérificateur aux Comptes 2022**

- 4. – Budget prévisionnel 2023**

Siège social de la Fédération Nationale Autonome Pupilles de la Nation Orphelins de Guerre
2, Allée des Raisins 11160 – CAUNES MINERVOIS (Aude)
Siret : 844 615 658 000 1 Siren : 844 615 658
Site Internet : www.fnapog.fr Portail : pupille-orphelin.fr